

Délibération n° 2023-110
Projet de répartition de la NBI 2024

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 6 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-47 du comité social d'administration du 29 novembre 2023,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver le projet de répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire 2024.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le projet de répartition de la NBI 2024, conformément à l'annexe, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 décembre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE 2024

Plafond : 1175 points

Emplois fonctionnels statutaires	Statut	Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités	Répartition	
				NBI 2021	Proposition NBI 2024
Directeur.rice Général.e des Services	TITULAIRE	1	A+	50	50
DGSA Pilotage des directions métiers	TITULAIRE	1	A+	50	50
AENESR		1	A+	50	50
Agent Comptable	TITULAIRE	1	A ou A+	40	40
		4		190	190

Fonctions de l'Administration Générale	Statut	Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités	Répartition	
				NBI 2021	Proposition NBI 2024
Directeur.rice des Ressources Humaines	TITULAIRE	1	A+	30	30
Directeur.rice des systèmes d'information et du numérique	TITULAIRE	1	A+	30	30
Directeur.rice du patrimoine immobilier	TITULAIRE	1	A+	30	30
Directeur.rice des affaires financières	ANT	1	A	#REF!	25
Directeur.rice des affaires juridiques	ANT	1	A	25	25
Directeur.rice de la recherche et de la valorisation	ANT	1	A	25	25
Directeur.rice des études et de la vie étudiante	TITULAIRE	1	A	25	25
Directeur.rice des relations internationales	ANT	1	A	0	25
Fondé de pouvoir	TITULAIRE	1	A	25	25
Direction Adjt des systèmes d'information et du numérique	TITULAIRE	1	A	20	25
Directeur.rice Adjoint.e des Ressources Humaines	VAC	1	A	25	25
Directeur.rice Adjoint.e des Affaires Financières	TITULAIRE	1	A	20	25
Responsable Encadrement Administratif (Chefs de service RH SAP)	TITULAIRE	1	A	0	20
Responsable Encadrement Administratif (Chefs de service RH SGP)	TITULAIRE	1	A	0	20
Contrôleur de Paye (AC)	TITULAIRE	1	A	20	20
Coordonnateur de Paye (RH)	TITULAIRE	1	A	20	20
Infirmières	TITULAIRE	1	A	20	20
Infirmières	TITULAIRE	1	A	20	20
		17		#REF!	435

Fonctions des Pôles et Composantes	Statut	Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités	Répartition	
				NBI 2021	Proposition NBI 2024
Responsable Administratif et financier de pôle (DGSA)	TITULAIRE	1	A	30	30
Responsable Administratif et financier de pôle (DGSA)	TITULAIRE	1	A	30	30
Responsable Administratif et financier de pôle - Adjoint	TITULAIRE	1	A	20	20
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A	30	25
Responsable Administratif et financier	ANT	1	A	30	25

Fonctions des Pôles et Composantes		Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	ANT	1	A
Responsable Administratif et financier	ANT	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Responsable Administratif et financier	TITULAIRE	1	A
Gestionnaire de sites ESPE - INSPE 972	TITULAIRE	1	A ou B
Gestionnaire de sites ESPE - INSPE 971	TITULAIRE	1	A ou B
		17	

NBI 2021	Proposition NBI 2024
30	30
30	25
25	25
25	25
25	25
25	25
25	25
25	25
25	25
25	25
15	15
15	15
430	415

Fonctions des Services Communs		Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités
Responsables de l'encadrement administratif	TITULAIRE	1	A
Responsables de l'encadrement administratif	TITULAIRE	1	A
Directeur de service commun (FC)	TITULAIRE	1	A
		3	

NBI 2021	Proposition NBI 2024
25	25
25	25
0	25
50	75

Fonctions des autres Services		Nombre d'emplois	Niveau Responsabilités
Personnels en fonction dans les services d'accueil, d'information et d'orientation - DOSIP	TITULAIRE	1	A ou B
Personnels en fonction dans les services d'accueil, d'information et d'orientation - OVE DOSIP	TITULAIRE	1	A ou B
Personnels en fonction dans les services d'accueil, d'information et d'orientation - OVE DOSIP Handicap	TITULAIRE	1	A ou B
Personnels en fonction dans les services d'accueil, d'information et d'orientation - Handicap	TITULAIRE	1	A ou B
Personnels du service intérieur - Vaguemestre service général	TITULAIRE	1	C
		5	

NBI 2021	Proposition NBI 2024
20	20
20	20
20	20
20	20
10	10
90	90

TOTAL GENERAL NBI

#REF!	1 205
--------------	--------------

Reliquat points :

#REF!	30
--------------	-----------